



Plombières-les-Bains le 14 février 2020

## ARRÊTÉ N° 18/2020

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2213-1 et suivants,
- Vu la demande formulée par l'entreprise HOUILLON de RAMBERVILLERS, en vue d'effectuer des travaux
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et pour permettre le bon déroulement de ces travaux

### ARRÊTE

#### **Article 1 : CIRCULATION ALTERNEE par des feux tricolores ou alternat manuel**

**Lieu :** 3 Hêtres, Boulacé, Haut du Pré, rond-point du Tarpenet, Les Arpents, Parc Tivoli, Avenue Théophile Gautier

**Date et heure :** Du lundi 17 février 2020 à 08h00 au vendredi 14 mars 2020 à 19h00

**Article 2 :** Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

**Article 3 :** La communauté de brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

**Le Maire  
Albert HENRY**

**Diffusion :**

- Police Municipale
- Gendarmerie
- Sapeurs-pompiers
- CD 88 et CD 70

